

Présentation du numéro

Ce numéro des *Cahiers de propriété intellectuelle* est essentiellement consacré à la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. Cette loi, entrée en vigueur en novembre 2012, a modifié plusieurs pans de la législation canadienne et il a semblé nécessaire d'en publier une étude approfondie. Le législateur cherchait notamment à ratifier les traités internationaux de l'OMPI mais, ce faisant, il a saisi l'occasion pour apporter d'autres types de réformes. Certains textes ne manquent pas de critiquer les orientations choisies et leurs effets possibles ; toutefois, en règle générale, le propos des auteurs se veut descriptif. L'objectif demeure celui d'expliquer le droit nouveau, bien qu'il soit parfois démontré que la loi permet désormais des interprétations divergentes et que la jurisprudence aura le mandat de clarifier des zones d'ombre.

La forme de la loi tout comme son style de rédaction sont analysés dans un premier article proposé par Mistrale Goudreau. La transformation dans les fondements du droit d'auteur que semble vouloir le législateur est ensuite commentée par Georges Azzaria. La loi introduit un droit de mise à disposition et Claude Brunet en discute les implications. De même, tel que l'expose Annie Morin, les artistes-interprètes se voient accorder de nouveaux droits. Vivianne de Kinder livre quant à elle un tour d'horizon complet de ce que devient le droit des photographes à la lumière des changements apportés.

Les exceptions au droit exclusif des auteurs occupent une place importante dans la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* et quelques contributions en font état. Véronique Roy aborde les exceptions qui visent les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les musées et les services d'archives. Pour leur part, Normand Tamaro et Julie-Anne Archambault offrent une synthèse des exceptions dans les établissements d'enseignement. Enfin, Madeleine Lamothe-Samson présente les exceptions au profit des individus et des radiodiffuseurs.

D'autres aspects de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* sont également traités. C'est ainsi que Ysolde Gendreau situe la loi canadienne dans le contexte des accords internationaux. Nicolas Vermeys aborde de son côté la question de la responsabilité des intermédiaires techniques. Enfin, Jean-Philippe Mikus parcourt, dans une optique de droit comparé, les recours offerts par la loi.

Des remerciements vont d'abord aux auteurs qui ont bien voulu rédiger, sans filet, une première doctrine sur la loi, conscients de la part de risque qu'un tel exercice comporte. La préparation d'un numéro spécial est le résultat d'un travail d'équipe et des remerciements vont aussi à Hélène Messier qui a collaboré à la confection du plan. Soulignons enfin la contribution des membres du comité de rédaction des *Cahiers de propriété intellectuelle* à la publication de ce numéro et plus particulièrement au soutien de Florence Lucas, Annie Morin, Laurent Carrière, Hilal El Ayoubi et Ghislain Roussel.

D'autres articles composent ce volume : un texte de Gilles Daigle portant sur les sonneries musicales qui traite aussi les nouvelles dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* et un autre de Catherine Jasserand sur la responsabilité des intermédiaires techniques en France, un article qui permet de constater la différence entre la position française et la position canadienne sur cette question.

Des comptes-rendus de lecture préparés par Laurence Bich-Carrière, Laurent Carrière, Vivianne de Kinder, Florence Lucas et Ghislain Roussel complètent cette édition des *Cahiers de propriété intellectuelle*.

Georges Azzaria
Professeur
Faculté de droit, Université Laval